

Québec, le 2 avril 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 mars 2015, était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition demandant au gouvernement de ramener le financement des établissements d'enseignement privés à celui de l'année scolaire 2013-2014, indexé annuellement au coût de la vie, afin d'assurer leur survie et d'éviter une hausse des dépenses du gouvernement en éducation.

Le gouvernement reconnaît que des efforts importants ont déjà été demandés aux réseaux public et privé d'enseignement au cours des dernières années. Le travail de redressement et de relance des finances publiques doit se poursuivre cette année, au bénéfice des jeunes et des générations futures. Dans ce contexte, tous les acteurs sont appelés à contribuer à cet effort budgétaire. Les établissements privés, tout comme les commissions scolaires sont ainsi appelés à contribuer.

L'article 87 de la Loi sur l'enseignement privé prescrit que les subventions versées au réseau privé doivent suivre le pourcentage de variation accordé au réseau public pour des services éducatifs équivalents. Ainsi, la variation annuelle des montants par élève au réseau privé tient compte des taux d'indexation salariale des catégories de personnel et de la variation des taux de contribution de l'employeur du secteur public; elle tient compte également des réductions budgétaires équivalentes à celles du réseau public.

... 2

L'enseignement privé constitue une des forces du système éducatif québécois et notre gouvernement entend maintenir son accessibilité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, flowing letters that appear to read 'F. Blais'.

François Blais